



Communiqué de presse

Bruxelles, 27 juin 2022 – 16.00 heures

KBC/CBC cesse de facturer des intérêts négatifs aux personnes morales et aux entreprises à partir du 1er septembre 2022.

KBC Bank (y compris KBC Brussels) et CBC Banque ont décidé - en raison de la hausse continue des taux d'intérêt du marché et des augmentations prévues des taux d'intérêt par la Banque centrale européenne - de ne plus facturer d'intérêts négatifs aux personnes morales et aux entreprises à partir du 1er septembre 2022.

KBC et CBC informeront individuellement les clients concernés.

Rien ne change pour les particuliers. KBC et CBC n'ont jamais compté d'intérêts négatifs sur les dépôts/comptes d'épargne réglementés des particuliers. Les clients KBC/CBC bénéficient d'un taux de base de 0,01% et d'une prime de fidélité de 0,10% sur leur compte d'épargne privée réglementée.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse

Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé
Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens
pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)
